



Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Monsieur Jean-Michel CRAND

Vice-Président

CARENE

4 avenue du Commandant l'Herminier

BP 305

44605 Saint-Nazaire Cedex

Nantes, le **02 SEP. 2021**

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET :

Avis du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire sur le projet de Modification n°1 du PLUi de la CARENE

Monsieur le Vice-Président,

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a reçu le projet de modification n°1 du PLUi de la CARENE en date du 21 juin 2021, et nous vous en remercions.

Ce projet de modification doit être compatible avec le SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire approuvé le 19 décembre 2016 et vise à :

- apporter des précisions dans le règlement écrit pour s'assurer de la bonne application de la Loi Littoral et mettre le document en compatibilité avec le PGRI,
- faire évoluer le règlement graphique pour mieux prendre en compte la bande des 100 mètres et ajuster ou supprimer certains STECAL,
- préciser et compléter la justification des choix sur la consommation d'espace.

Ces modifications n'appellent pas de remarques de la part du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, mes salutations distinguées.

Johanna Rolland

Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire